

„ sortir de prison tous ceux qui y ont été  
 „ mis pour ce fait. 4°. L'on rappellera  
 „ tous les Evêques sortis du Royaume,  
 „ qui jouiront du libre exercice de leur ju-  
 „ risdiction ordinaire. 5°. L'on rappellera  
 „ de même le Vicaire de Lipari & tous les  
 „ Ecclesiastiques, tant Seculiers que Regu-  
 „ liers.

„ Nonobstant tout cela S. S. déclare  
 „ qu'elle restera dans une pleine liberté de  
 „ faire sans aucun délai tout ce qu'elle ju-  
 „ gera convenable pour la défense du S. Sie-  
 „ ge, de l'Immunité, liberté & Jurisdiction  
 „ Ecclesiastiques.

„ Ce Traité, ou plutôt ce Livre pour la  
 „ défense de la Monarchie de Sicile, est ter-  
 „ miné par la Lettre que M. le Cardinal de la  
 „ Tremouille, écrit de Rome le 28. Juillet  
 „ 1714. à Son Altesse R. pour lui rendre  
 „ compte de sa negociation auprès du Pape &  
 „ de ses Ministres, qui avoit été sans effet par  
 „ la nouvelle réponse que le Cardinal Pau-  
 „ lucci lui remit au nom de S. S. le 16. Juillet  
 „ 1714. qui contenoit mot à mot les raisons  
 „ alleguées dans le Memoire que ce même  
 „ Cardinal lui avoit remis au mois de Mai  
 „ precedent, dont on vient de faire mention.

„ On s'est un peu étendu sur l'extrait de  
 „ cet Ouvrage, afin d'éclaircir une matiere peu  
 „ connue dans divers Etats de l'Europe, où  
 „ elle a déjà fait beaucoup de bruit, & à la-  
 „ quelle plusieurs Souverains ont paru prendre  
 „ interêt.

*Edit qui  
 supprime plu-  
 sieurs Char-  
 ges de Trejo-*

„ II. Comme depuis plusieurs années le  
 „ nombre des Tresoriers en France étoit de-  
 „ venu excessif, à mesure que les especes de-  
 „ venoient si rares, que bien souvent cela ser-

voit